



La Plume de l'épervier

pour connaître, faire connaître et protéger
le patrimoine naturel

Juillet/Août 2018 - Circulaire n°381 - 34^{ème} année

Publication interne mensuelle de l'association Nature Nord-Isère

Lo Parvi

Association nature
Nord-Isère

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil : contact@loparvi.fr

www.loparvi.fr

○ Edito	1
○ CA du 11 juin	2-3
○ Raphaël Quesada	4-5
○ Espèce du mois	5
○ Rallye ornitho	6
○ Notes de lectures	7
○ Agenda	8

L'édito qui déplume ...

Chères lectrices, chers lecteurs de la Plume de l'Épervier, voici notre numéro exceptionnel d'été. Faites-lui une place particulière dans vos lectures.

Quoi d'exceptionnel direz-vous ? Et bien tout simplement, un grand entretien avec Raphaël pour faire le point sur 30 ans de travail, à Lo Parvi et ailleurs, dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité. 30 ans, ce n'est pas rien, c'est le temps d'une génération, c'est un âge mûr, et il ne faut pas se priver de jeter un regard aussi lucide que rétrospectif sur ce qui a été fait, aurait pu être fait, en bien et en moins bien ! Juger de son action, pour ne pas se complaire à l'autosatisfaction banale et déjà flétrie, pour ne pas encenser stérilement le 'jadis' et le 'avant', car en ces domaines si rien ne sert de courir, rien, non plus, ne sert de se retourner trop longtemps pour s'attendrir sur le chemin parcouru.

Il faut aller de l'avant, et pour ce faire, rien de tel que d'essayer d'évaluer avec justesse et finesse ce qui a été fait.

Nous en profitons aussi, nous qui élaborons chaque mois cette circulaire, pour dire que nous aimerions avoir un peu plus souvent votre avis sur le contenu ; en positif ou en négatif, peu importe ; n'hésitez pas à nous donner votre point de vue, autant sur les contenus, que sur la forme générale. N'hésitez pas non plus à proposer un article, une idée d'article, une question, une réponse, une interrogation, un cri, une émotion, à exprimer un souhait, bref à vous manifester. Certes nous ne sommes pas sur tous les réseaux sociaux, mais le téléphone, le courriel, le courrier postal, fonctionnent encore bien.

Pour cette pause estivale, qu'on aille se tremper les pennes dans l'encre bleue d'un golfe, du Lion ou du Morbihan, ou qu'on préfère se lisser les rémiges sous un beau soleil, nous vous souhaitons à tous, de bien vous remplumer.

Marc Bourrely

Directrice de publication

Murielle Gentaz

Membres de la commission

Marc Bourrely, Murielle Gentaz

Lucien Moly, Micheline Salaün

Comité de relecture

Serge et Noëlle Berquerand,

Maurice et M. Rose Chevallet,

Marie Moly, Pascale Nallet

Maquette et mise en page

Micheline Salaün

Crédit photos

Murielle Gentaz

Grégory Guicherd

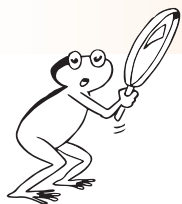
C. Trentin

J. Larrieu

Illustrations

Alexis Nouailhat

ISSN 2607-7256



Conseil d'Administration du 11 juin 2018

Aspects réglementaires de la protection de la nature

Tonte des bords de route ? Y a-t-il une réglementation ?

Sur les routes départementales, un programme de formation a été initié il y a 20 ans sur l'intérêt des bords de route pour la biodiversité. La tonte se fait 2 fois par an sur 2 m de large et le reste 1 fois par an à l'automne. Partout où il y a un risque, c'est la sécurité qui prime avant tout.

Pour les routes communales, la compétence est à la Commune ou à la Communauté de Communes. Depuis la création de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD), chaque commune a repris sa compétence et fait donc comme elle veut en ce qui concerne la largeur et la période de tonte. Les seules obligations légales sont de ne pas utiliser de pesticides et de respecter la réglementation relative à la protection de la flore et de la faune. Parfois un manque de connaissance de la municipalité fait qu'il y a tonte trop souvent et à la mauvaise période.

En ce qui concerne l'élagage des haies, les particuliers et les communes n'ont pas le droit de couper les haies (bords de route, ...) entre avril et août (loi de 1976 pour ne pas déranger les oiseaux qui nichent). Cette loi ne s'applique pas au monde agricole sur les parcelles habituellement cultivées.

Pour les haies en limites de propriété, la hauteur ne doit pas dépasser 2 m de haut. C'est au propriétaire d'entretenir sa haie mais souvent c'est la commune qui l'assure (notamment en bord de route) car ce n'est pas fait.

Si on observe une station d'espèces protégées ou rares, le plus efficace est de prévenir les agents d'entretien ou les élus des communes.

Les Espaces Naturels Sensibles

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Espace_naturel_sensible)

Le code de l'urbanisme loi de 1984 a établi une taxe compensatoire dédiée aux Espaces Naturels Sensibles (qui est devenue aujourd'hui la taxe d'aménagement). Cette taxe de 0 à 2 % sur les permis de construire n'est pas obligatoire. Elle peut servir à financer l'achat, la gestion et les actions d'ouverture au public. Elle sert également à financer les CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).

Chaque département est libre de mener la politique qu'il souhaite dans ce domaine. Depuis la fin des années 1990, le département de l'Isère a mené une politique très volontariste en faveur des ENS. La dernière majorité a arrêté les plans d'actions car le nombre d'ENS sur le département avait beaucoup progressé et quasi atteint les objectifs fixés. Le Département de l'Isère emploie environ 35 personnes dans son service patrimoine naturel, notamment pour s'occuper de la gestion des ENS départementaux.

Les ENS locaux peuvent être gérés soit par les parcs naturels régionaux (Vercors et Chartreuse), soit par les communes, soit par les Communautés de Communes. La Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVD) (poste de Christel PLATEL) et la CAPI ont pris cette compétence.

En revanche, la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) n'a pas souhaité le faire. Ce sont donc les communes avec l'aide du Département qui s'en occupent. Moins il y a d'habitants, plus la commune est aidée (achat des terrains, gestion,...). Ce n'est pas une subvention mais une délégation de taxe.

Chaque ENS doit avoir un plan de gestion : les deux premiers à 5 ans et les suivants à 10 ans. Il y a toujours un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs.

L'ENS est une propriété privée des collectivités locales (département ou commune). Pour chaque ENS il est établi un règlement par arrêté municipal ou départemental. En cas de prélèvement non autorisé, on peut être verbalisé pour vol (espèce non protégée). En général le règlement est affiché mais il n'est pas nécessaire qu'il le soit.

La loi demande d'ouvrir au public mais sans mettre en péril l'environnement. L'ouverture se fait donc en fonction du site et il y a toujours une partie qui n'est pas accessible au public. Les petits ENS ne sont pas ouverts au public (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'équipement pour le public ni de publicité).

Un particulier ne peut pas créer un ENS. C'est forcément une création du département. Un propriétaire peut passer une convention.

Le site à droséra de Montalieu et l'ENS associatif de Bonbouillon sont des exceptions car ces types d'ENS n'existent plus maintenant (convention et ou/propriété d'une association).

Il y a environ 130 ENS sur le département de l'Isère. L'argent de la taxe d'aménagement n'est pas utilisé que pour les ENS. Une part sert aussi à financer l'entretien des bords de route, à subventionner Lo Parvi ou d'autres associations, à financer des programmes de biodiversité, à payer le personnel,...

Les sites départementaux doivent pouvoir accueillir du public donc les grands sites sont privilégiés. Cette année, une quinzaine de guides sont recrutés pour faire des visites pendant l'été.

Le projet «En chemin vers les ENS» peut être déposé par les écoles et une subvention est accordée pour 3 sorties. Cette subvention doit permettre de payer le guide nature et éventuellement les transports. Un rendu doit être donné au département. Depuis cette année, il y a la possibilité de faire des classes vertes pour favoriser les collèves.

En ce qui concerne la gestion des ENS départementaux, Lo Parvi n'est plus sollicité (sauf études spécifiques). Nous intervenons encore sur les ENS locaux essentiellement pour des suivis scientifiques ou pour aider les communes dans la gestion des ENS locaux. (Jean Marc principalement pour 12/15 sites environ.)

Pour les plans de gestion, ce sont maintenant des bureaux d'études qui s'en occupent. (Evinrude, Mosaïque environnement, Acer campestre ...)



Conseil d'Administration du 11 juin 2018

Quelle est la différence entre Réserve Naturelle Régionale (RNR) et Espace Naturel Sensible (ENS) ?

Au niveau local : les ENS

Ils sont gérés par le département ou les collectivités (propriétés publiques ou conventions avec les privés).

Les terrains achetés avec la politique ENS ne peuvent pas être revendus mais l'ENS peut perdre son label.

L'arrêté de biotope est sous la tutelle du préfet. Il y a un arrêté réglementaire mais pas de moyens financiers. L'arrêté s'impose au propriétaire. En Isère, il n'y pas d'arrêté s'il n'y a pas d'accord de la Municipalité.

Dans notre secteur : ENS de l'étang de Lemps, ENS du Val d'Amby

Au niveau de la région : les RNR

<http://reserves-naturelles.org/fonctionnement/reserves-naturelles-regionales>

En 2002, la loi Démocratie de proximité donne compétence aux régions pour la création et l'administration des RNR. Avant un propriétaire pouvait demander à l'état de créer une Réserve Naturelle.

En France, il y a beaucoup de RNR (leur nombre dépasse le nombre de Réserves d'Etat). Cela mobilise de nombreux techniciens. (Environ 15 en Auvergne Rhône Alpes).

Le budget dédié par la région en Auvergne Rhône Alpes peut aller jusqu'à 80 % maximum du financement de la gestion de la réserve. Depuis l'élection de Laurent Wauquier à la tête de la Région, les créations des RNR ont été arrêtées dans l'attente de la définition d'une politique en la matière. Le budget est pris sur le budget général de la Région.

Les RNR sont prévues pour une certaine durée qui est renouvelable par tacite reconduction. Si la Région veut mettre fin à une RNR, elle doit procéder à une enquête publique.

Dans notre secteur: RNR des étangs de Mépieu, RNR de l'étang de Saint Bonnet, RNR du lac d'Aiguebelette.

Il y a aussi :

Au niveau national : les RNN (Réserve Naturelle Nationale)

Ce sont des réserves d'état qui sont créées et gérées à l'initiative de l'Etat. Elles sont soumises à l'avis du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) et du Conseil d'Etat. C'est le Ministère de l'Ecologie qui dédie les moyens financiers des RNN. Il n'y a pas de budget pour l'éducation à l'environnement. Le département de l'Isère aide aussi financièrement les RNN (achat, éducation à l'environnement, ...).

Dans notre secteur : RNN du Haut Rhône, RNN des Hauts-Plateaux du Vercors, RNN du Lac du Luitel, RNN des Hauts de Chartreuse, RNN du Grand Lemps....

Les gestionnaires de réserves (dont Lo Parvi) sont fédérés au niveau national dans l'association « Réserves Naturelles de France ».

Les Parcs Naturels Nationaux (PNN) ont un statut différent. Leurs créations datent des années 1960. Dans les Alpes les premiers ont été mis en place pour éviter l'extension de certaines stations de ski. Ils comportent une zone centrale et une zone périphérique qui est une zone d'adhésion à la charte du parc. Pour la zone centrale, il s'agit souvent de grands massifs et/ou d'endroits inaccessibles. Ce sont des zones d'interdictions réglementaires très fortes, sous tutelle de l'Etat.

Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) sont des zones de développement durable d'un territoire, beaucoup axées sur le tourisme et les sports de pleine nature tout en respectant l'environnement (charte). Leur label est attribué pour une période donnée par l'Etat. Leur financement provient essentiellement de la Région, du Département, de l'Etat et de l'Europe.

Dans notre secteur : PNR de la Chartreuse, PNR du Pilat, PNR du Vercors, PNN des Ecrins, PNN de la Vanoise

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

Natura 2000 est un réseau international institué par deux directives européennes sur la conservation des habitats de la faune et de la flore (directive Habitats faune et flore) et de protection des oiseaux et de leurs haltes migratoires (directive Oiseaux).

Lorsqu'un site est classé Natura 2000, l'Etat s'engage à maintenir un bon état de conservation de ce site devant l'union européenne. La conservation de cet habitat peut être jugée d'intérêt communautaire : il y a un objectif de bon résultat à atteindre mais chaque état décide de la manière d'y arriver. La France a choisi une politique contractuelle avec les propriétaires des sites Natura 2000.

Il y a des chargés de mission Natura 2000 (Loïc Raspail sur notre secteur, employé par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné) qui ont pour mission de rédiger un document d'objectifs et de mettre en place des actions de conservation avec les outils existants (charte Natura 2000, contrats, mesures agri-environnementales, documents d'incidence, etc.).

Dans l'Isle Crémieu, 13 600 ha sont désignés au titre de Natura 2000.

Beaucoup d'agriculteurs souhaitent ce label car l'Europe finance les mesures agri-environnementales en priorité sur les sites Natura 2000.

Qu'est-ce que le label Ramsar ?

C'est une convention internationale pour protéger les grandes zones humides.

https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/zone_ramsar.php4



Entretien avec Raphaël Quesada (1^{ère} partie)



Questions à Raphaël et réponses sur son travail à Lo Parvi et sa vision de ce qui a été réalisé

1. Les origines.

- Raphaël, on ne te présentera pas en tant que directeur de Lo Parvi, où tu officies depuis un certain temps ...

- Depuis septembre 1998 ! Je venais de la Frapna Isère, où j'occupais depuis 1995 le poste de directeur.

- Et, tu travailles dans ce domaine depuis ? (nous sommes aujourd'hui, en juillet 2018)

Je suis entré dans la carrière en 1988, en tant qu'objecteur de conscience ; j'avais fait des études pour entrer à l'O N C F S (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), et puis, alors que je devais faire mon service militaire, je me suis éloigné des armes ! Jean Paul Drevon, et son club 'ornithologique', m'a orienté vers l'objection et les associations naturalistes. J'ai donc commencé par des animations nature auprès de la KORA à Morestel, puis en parallèle à mon travail à Lo Parvi, (ma période d'objecteur s'est prolongée par un mi-temps en C.E.S.), des animations au Centre d'Initiation à l'Environnement de Villefontaine.

- Tu as donc connu les tout débuts de l'épervier !

Oui, alors que l'association se réunissait depuis sa fondation à Vignieu, il a fallu trouver un local pour m'accueillir en tant qu'objecteur. Grâce à Bernard Françon, et à sa compagne Arlette, on a déniché une salle à la Maison pour Tous de St Chef, que nous partageons (la salle) avec un cours de piano.

À vrai dire, l'association ne savait pas trop quoi me faire faire. Les dossiers étaient dispersés chez les membres (fondateurs) de Lo Parvi ; j'ai commencé par aller chez les uns et les autres pour rassembler les documents. nous avions une réunion par semaine avec le bureau pour organiser le travail et mon emploi du temps car l'association n'avait jamais eu de permanents. Tu imagines, un jeune de 19 ans qui débarque et doit remplir ses journées ! Après quelques mois de tâtonnements, une rencontre avec J.F. Noblet, alors directeur de la FRAPNA a permis de cadrer les choses et de me donner un programme pour les deux années à venir.

2. Le terrain, les textes et les gens.

- Tu te situes au croisement de différents champs de connaissances et de différentes sphères sociales ; ce qui te donne une position particulière. Non répertoriée il me semble ! Comment caractérises-tu ta position et ton activité ?

C'est vrai qu'il faut allier des connaissances naturalistes et réglementaires, mais aussi celles des acteurs locaux. Pour agir efficacement il faut avoir des relais locaux. Il me semble très important d'être ancré dans le territoire dont on s'occupe, et ne pas apparaître comme un donneur de leçons jugeant seulement à partir des textes de ses connaissances. Les techniciens des associations nationales, ou des administrations sont souvent détachés des réalités locales. Il est primordial de connaître les problèmes des gens auxquels on s'adresse. C'est ce qui donne la possibilité aux uns et aux autres d'être francs, et d'aborder vraiment les questions.

Un autre élément essentiel, primordial, c'est le terrain ; rien de tel que de montrer les choses directement, sur place ; je le vérifie tous les jours. Ce qui aurait demandé de longues discussions aléatoires, se règle souvent par l'observation d'un site et la mise en évidence de ce qu'il contient. Ce sont effectivement des choses qu'on n'apprend pas dans les écoles.



- Agir dans le domaine de la protection de la nature, c'est concilier, ou résister à différentes exigences, à différentes réalités ; pour ce faire, il me semble que tu dois n'être ni un pur militant, ni un pur politique, ni simplement un technicien ! Alors quoi, un équilibriste, un inventeur, un diplomate ?

C'est vrai que nous, représentants d'associations, nous ne décidons pas. Et, si nous voulons peser sur les décisions, nous devons le faire de manière juste et efficace. Il me semble que la clé, c'est la notion d'intérêt général. C'est lui qu'il faut mettre en avant. Un élu est responsable de cet intérêt général et nous, associatifs, nous devons faire en sorte de le faire apparaître aux yeux des décideurs. Notre rôle, plus qu'une opposition frontale infructueuse, est de donner les éléments de connaissance qui permettent ensuite de se faire une idée juste d'un problème. Ensuite chacun choisit. Un autre élément qu'il faut aussi très souvent faire valoir est, tout simplement, la loi.



Entretien avec Raphaël Quesada (1^{ère} partie)

Lorsque tu regardes ce qui a été fait, (par toi, par l'association) quel regard portes-tu sur ces 30 années environ, d'actions, de présence ? Est-ce que cela aurait pu être différent ? Regrettes-tu des choses qui ont été faites, ou d'autres qui n'ont pas été entreprises ?

La principale réussite, à mon avis, est d'avoir fait connaître et reconnaître la richesse naturaliste de l'Isle Crémieu. Ce qui n'allait pas de soi au départ. Nous avons réussi en parvenant à protéger la biodiversité qui sort de l'ordinaire.

Par contre, nous n'avons pas été assez efficaces dans le domaine de l'urbanisation. C'est une action qui a démarré dans les années 2000, or beaucoup de mal a été fait entre les années 1980 et 2000. D'ailleurs, la commission 'Aménagement du territoire' a été la dernière créée.

La lutte contre le projet d'autoroute A48 Ambérieu - Coiranne a été un point important, non seulement de par l'abandon du projet mais surtout par l'évolution des esprits qu'il a occasionné. Même des partisans de celui-ci sont aujourd'hui satisfaits de son abandon et déclarent préférer finalement l'autoroute des vélos. On a aujourd'hui une autre manière de concevoir le développement d'un territoire. Au niveau des regrets, je pointerai la manière dont l'éducation à l'environnement a été conduite.

En développant ces actions dans les associations, on n'a pas incité les responsables politiques à intégrer cette action. Et aujourd'hui, par exemple, il n'y a aucun formateur en environnement à l'IUFM. Tout l'accompagnement se faisant par les associations, les collectivités locales ont pu s'en désengager. Le Département de l'Isère représente une exception puisqu'il a fait deux choses : développer les guides Nature et engager l'opération, 'En chemin pour les ENS'. C'est dans la mesure où l'action des associations, dans le domaine de l'éducation à l'environnement dépend trop des changements politiques, qu'il vaudrait mieux que les collectivités locales la prennent en charge.

Mais dans ce domaine, on peut noter un point encourageant, c'est la multiplication des formations supérieures qui intègrent la dimension environnementale ; beaucoup de jeunes aujourd'hui ont reçu une formation et sont sensibles à ces questions. Même s'il reste à faire, en particulier dans le domaine agricole. Mais là aussi, on assiste à des changements notables pour permettre d'introduire la notion de biodiversité dans les pratiques agricoles. Que ce soit à travers la mise en place de mesures agri-environnementales, la conversion à l'agriculture biologique, ou les initiatives de l'entreprise Cholat visant à améliorer la qualité des blés en développant l'agriculture à haute valeur environnementale.

*Propos recueillis par Marc Bourrely
Photos : C.Trentin - Murielle Gentaz*

L'espèce du mois

La chenille du Machaon (*Papilio machaon*)

C'est une chenille avec une jolie livrée vert pomme maculée dorsalement de noir et de rouge orange. Après être sortie de l'œuf durant l'été où elle arbore alors une coloration noire, elle prend ensuite sa coloration caractéristique à partir du troisième stade.

Elle arrive à maturité vers fin août début septembre où on peut l'observer facilement dans les friches et jardins sur diverses Apiacées notamment celles cultivées (mais non traitées) comme les Carottes, le Fenouil et l'Aneth.

Comme les autres chenilles de Papilionidae, elle possède une excroissance bifide, l'osmétérium, qu'elle agite en cas de danger et qui émet une odeur nauséabonde. Elle est normalement délaissée par les oiseaux car elle utilise les substances toxiques des plantes hôtes pour se rendre non comestible. Elle prévient alors les prédateurs de sa toxicité par les couleurs avertissantes de sa livrée et de son osmétérium.



Grégory Guicherd



Rallye Ornitho Isle-Crémieu du 26 mai 2018

Le soleil se lève à l'étang de Charamel, le miroir de l'eau reflète sa lumière. Il doit être 6 heures 30, et je m'enfonce dans la tourbière avec mes bottes. Pourtant, j'ai toujours aimé dormir tard le matin. Mais en mon premier jour de vacances, mes examens tout juste terminés, je me suis réveillée à l'aube. J'accompagne Claude et Jean-Marc, fraîchement rencontrés, qui sont mes guides pour ce rallye ornithologique, une grande première pour moi. Leur connaissance des oiseaux me laisse sans voix et c'est fascinée que je les écoute citer sans hésitation tous ceux qui nous entourent, de site en site, au chant, en vol, ou posés sur la branche d'un arbre. J'ai 21 ans et je suis née dans cette campagne de l'Isle-Crémieu. Les forêts, les champs, et les sentiers du coin ont été mon terrain de jeu toute mon enfance, le chant des oiseaux en a été la bande son. C'est donc avec beaucoup de joie et une grande envie d'apprendre que je me suis jointe à eux ce matin-là, pour parcourir les paysages alentours, l'œil alerte, l'oreille attentive, à la rencontre des musiciens du printemps.



Rouge-queue à front blanc
Photo : J.Larrieu

Certains d'entre eux se portent très bien, comme les Fringilles ou le Rouge-queue à front blanc. D'autres se font un peu plus discrets : le Blongios, qui n'a été vu qu'à l'étang de Serre, la Huppe, la Grive draine ou la Rousserolle verderolle.

Au total, ce sont 105 espèces dont 100 nicheuses en Isle-Crémieu, qui ont été contactées au cours de ce rallye ornitho. Pour cela, 35 passionnés se sont levés tôt ce jour-là, certains d'entre eux ne se sont même pas couchés du tout, car les oiseaux ne dorment jamais vraiment.

Leurs chants rythment les jours et des orchestres complets se succèdent, se superposent et forment ensemble une cacophonie harmonieuse.

Pourtant, malgré cela, certaines voix s'essoufflent, d'autres manquent, et le concert printanier est en péril.



Huppe fasciée - Photo : J.Larrieu

Le Moineau friquet, par exemple, demeure toujours introuvable. La Caille se fait très rare (une seule entendue), le Torcol n'est nulle part.

En fin de matinée, face au Lac Clair si calme et si désert, une étrange sensation s'empare de mes deux compagnons et moi. Eux qui ont connu ces étangs débordant de vie déplorent que mes jeunes yeux n'aient pas cette chance, et ensemble nous redoutons que ma génération et celles à venir soyons spectatrices du dramatique déclin, déjà amorcé. La menace d'un printemps silencieux, comme l'avait prédit dans son livre Rachel Carson en 1962 (déjà !), semble bien tristement réelle à ce moment-là.

Mais malgré cela, la présence du Busard des roseaux – que nous avons eu la chance d'apercevoir à l'ENS de Marsa – est une réjouissance. L'abondance des autres rapaces diurnes contactés ce jour par les différentes équipes et les nombreuses couvées de Nettes Rousses sont autant de bonnes nouvelles encourageantes.

Et puis selon moi, tant qu'il y aura des passionnés pour se lever tôt le matin, jumelles autour du cou et bottes aux pieds, pour courir après les oiseaux et parler de ces derniers pendant des heures autour d'un pique-nique pluvieux, je pense qu'il y a encore un bel espoir pour les printemps mélodieux.

Sally Vistalli

Merci à Sally, jeune ornitho bien motivée, pour ce bel article !

L'Epervier



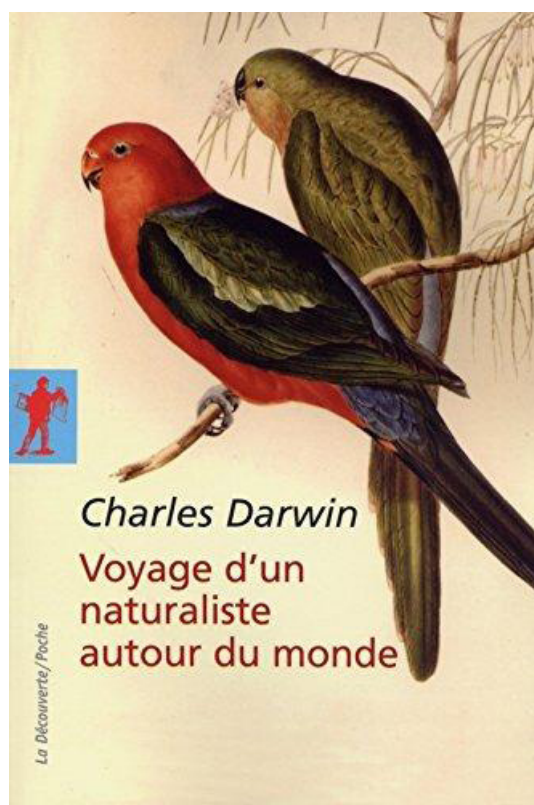
Des lectures intemporelles !

Voyage d'un naturaliste autour du monde, de Charles Darwin.

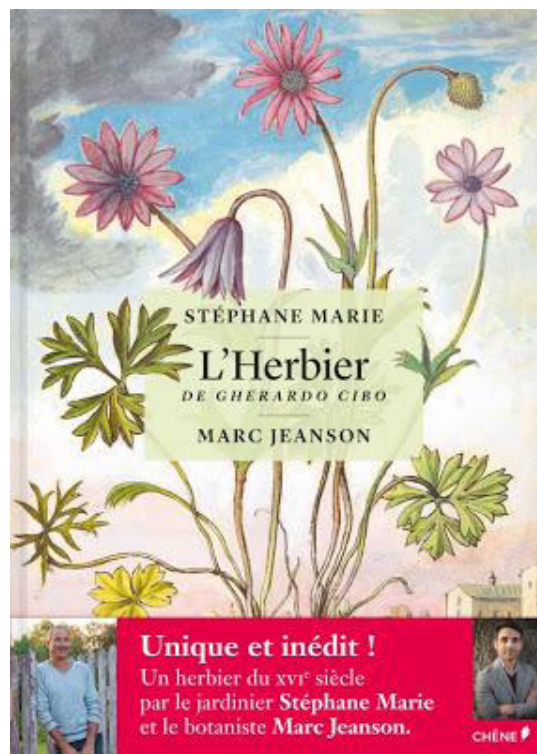
Sur le site du CNRS, une animation -

<http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosdarwin/darwin.html>
- présente le voyage que Charles Darwin fit de 1831 à 1836 sur le voilier le Beagle. Très bien faite, elle nous présente en images quelques moments importants de ce voyage.

Et si vous voulez aller plus loin, car vous en aurez l'eau à la bouche, tant ce voyage qui se déroula il y a moins de deux cents ans, parle d'un monde presque entièrement disparu, vous pourrez vous plonger dans le livre ; extrêmement vivant, il nous montre un Darwin au travail, accumulant sur le terrain les observations qui allaient nourrir toute sa vie de travail et de réflexions.



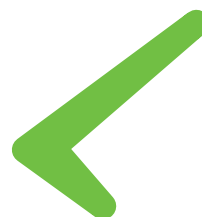
L'herbier de Gerharo Cibo



<https://www.youtube.com/watch?v=wAXd7PQNNBo>
Arte a présenté dans l'émission '28 minutes' ce livre étonnant, datant du 16^{ème} siècle, qui vient d'être édité. Il devrait ravir tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux plantes et à la botanique, à la manière de les considérer et de les dessiner. Et comme on n'échappe jamais tout à fait à son époque, ce livre éclairé par les connaissances actuelles laisse apparaître le contexte historique et culturel du moment de sa création.

«L'herbier de Gherardo Cibo» de Stéphane Marie et Marc Jeanson aux Editions du Chêne

<http://www.editionsduchene.fr/>



SORTIES NATURE LO PARVI

- Découverte des criquets, sauterelles et grillons
25 août 9h - 12h

Inscription au 04 74 91 48 62

LES DATES DE LA RENTRÉE

Samedi 1^{er} septembre 2018

Forum des associations de Montalieu-Vercieu
De 9h à 14h - Espace Ninon Vallin

Dimanche 2 septembre 2018

Forum des associations de Trept
De 9h à 13h - Salle des Roches

Lundi 10 septembre 2018

Réunion du Conseil d'Administration
"Mesures compensatoires sur site"
18h30 - Parking de la ViaRhôna vers l'ENS de la
Save aux étangs de la Serre (ex Sival)

Samedi 15 septembre 2018

Présentation des sorties "Lo Parvi" 2018/2019
en présence d'animateurs et "PoZ à Cozance"
10h30 - Local Lo Parvi

Association Nature Nord-Isère



concours photo nature 2018

1er prix :
un week-end
nature pour
2 personnes

s'adapter
résister
recoloniser
survivre...

LO PARVI @loparvi
Règlement disponible sur
www.loparvi.fr

COMICE AGRICOLE de **St SORLIN de MORESTEL**
LES 25 ET 26 AOUT 2018

La ruralité en fête !

Salcons Cauphine
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Société Agricole

A l'occasion de ce Comice Agricole, Lo Parvi tiendra un stand le 25 août toute la journée.

Une sortie nature "découverte de l'ENS de Valencey" sera proposée par un animateur du Département.

Départ : à 10h30 et à 15h30
Inscriptions sur le stand
de Lo Parvi



**Vous aimez notre page
FaceBook, partagez !**